



Pension alimentaire revalorisation

Par **SYLVIE**, le **30/03/2011** à **14:38**

Bonjour,

Mon jugement de divorce a été prononcé en juin 2000, la revalorisation de PA des enfants se fait chaque année en janvier sur l'indice des prix à la consommation des ménages urbains série France entière, indice de référence janvier 2000 à mon initiative.

J'ai envoyé dès la parution du nouvel indice un courrier simple pour la revalorisation de la PA à mon ex-mari. Il n'a pas tenu compte de la demande et m'a envoyé un chèque à l'identique. Je lui ai donc envoyé une lettre recommandée. Ce dernier n'a pas retiré le courrier à la poste et persiste à ne pas tenir compte de la demande d'augmentation, que dois-je faire pour qu'il en prenne acte et applique cette règle conformément au jugement.

En vous remerciant de vos conseils

Sylvie.S.

Par **Marion2**, le **30/03/2011** à **14:41**

Vous contactez un huissier avec votre jugement.

Les frais d'huissier ne seront pas à votre charge.